



Hôpitaux
Universitaires
Genève



DIAGNOSTIQUE / Service de Pathologie Clinique

Centre Médical Universitaire

1 rue Michel Servet - 1206 Genève

Médecin Chef : Prof. Laura Rubbia-Brandt

Laboratoire de Microscopie électronique (PATMICR)

PATHO-Microscopie électronique

<https://www.hug.ch/feuilles-de-demande>

Localisation du laboratoire : CMU 6^e C06.2138.a

Médecin Responsable : Dresse Solange Moll (022 37) 24 946

Techniciens : Mr. Ph Henchoz / Mme D. Payan

Contact Tél. 079 55 31 300 / 079 55 31 590

Réception des prélèvements :

Bâtiment E - 5^{ème} étage - Local : E05.3352.a (CMU)

Local de Macroscopie : Tél. 022 37 24 934

M. Mme (SVP: en caractères d'imprimerie)

Nom:.....

Nom de jeune fille :.....

Prénom :.....

Date de naissance : / /

Représentant légal si patient mineur : père mère

Nom/prénom :

Rue/N°:.....

Localité, No postal :.....

Unité d'hospitalisation : Médecin :.....

N° EdS :

Adresse pour facturation: Patient Demandeur Assurance

Nature du cas : Maladie AI Accident Maternité

N° AVS (AI obligatoire) :

Assurance : N° Assuré :

Prescripteur (Nom/Prénom - Rue/N°- Localité, No postal - Tel/Fax/Bip) :

Médecins en copie (Nom/Prénom - Rue/N°- Localité, No postal - Tel/Fax): *Le laboratoire demandeur/prescripteur a obtenu l'accord du prescripteur/patient pour transmettre des copies à d'autres médecins que le médecin prescripteur :*

Demandes d'analyse ultrastructurale par Microscopie électronique à transmission (TEM)

N° DIAMIC :

N° bloc :

Organe concerné :

Nombre de prélèvements :

Date et heure de fixation en Glutaraldéhyde :

Pathologie présumée :

Conditions de fixations et de transport en fonction du matériel :

- Les PBR et les biopsies chirurgicales de rein doivent être immédiatement fixées en Glutaraldéhyde 3% / tp Cacodylate.

Remarque : Cette demande ne s'applique pas aux PBR prises en charge par **DIAMIC**

- Les PBF et les biopsies chirurgicales de foie doivent être immédiatement fixées en Glutaraldéhyde 2% / tp Cacodylate 1% Sucrose.

- Toutes autres biopsies chirurgicales, de (2mm³ max)_n x, doivent être immédiatement fixées en Glutaraldéhyde 2% / tp Cacodylate.

Les prélèvements en fixation, accompagnés de cette « Demande d'Analyse ultrastructurale par Microscopie électronique », sont à conserver à 4° et à acheminer dans les plus brefs délais, à la réception de la Macroscopie E05.3352.a (Service de Pathologie Clinique, CMU, Rue Michel-Servet 1, 1206 Genève)

Le résultat sera transmis au demandeur sous forme d'un rapport complémentaire.